

MENTION COMPLÉMENTAIRE TECHNICIEN EN SOUDAGE

En apprentissage

Formation
à REIMS

sur le site du Lycée des Métiers Gustave Eiffel
34 Rue de Neufchâtel, 51100 Reims

MISSIONS DU TECHNICIEN EN SOUDAGE



Le titulaire de la mention complémentaire technicien(ne) en soudage réalise en autonomie des soudures qui répondent aux conditions prescrites par le cahier de soudage, en respectant les D.M.O.S.R. (Descriptifs des Modes Opératoires de Soudage ou de Soudage de Réparation). Son intervention a lieu dans un atelier et/ou sur chantier, elle est manuelle ou il utilise des machines à commande numérique voire des robots.

Il est apte à :

- Manier les métaux ferreux (acier, inox) et non ferreux (aluminium, cuivre et leurs alliages) dans le cadre de chantiers intérieurs et extérieurs
- Mettre en place les éléments de protection
- Pratiquer tout type de soudures sur ces matériaux sur la base de cahiers des charges (y compris en anglais) et de modes opératoires précis de soudage ou de soudage de réparation (DMOS, QMOS, MOS) sur des ensembles de tuyauterie industrielle, constructions métalliques ou mécano-soudées, châssis et des ensembles de chaudronnerie, appareils ou éléments soumis à des pressions
- Maintenir les équipements liés au soudage
- Connaître les actions de contrôle, les actions correctives et les paramètres qualité
- Respecter les procédures relatives à la sécurité et au respect de l'environnement

MODALITES PEDAGOGIQUES

ADMISSION EN MENTION COMPLÉMENTAIRE EN SOUDAGE

Cette section est ouverte, après examen du dossier, aux titulaires des baccalauréats : technicien en chaudronnerie industrielle, technicien d'usinage, technicien outilleur, maintenance des équipements industriels, construction des carrosseries, aéronautique option structure, ouvrages du bâtiment, métallerie, techniques d'interventions sur installations nucléaires ; la formation s'adresse également aux titulaires du brevet professionnel métallier.

DÉROULÉ DES ÉTUDES

D'une durée de 520 heures sur 1 année, la formation se réalise en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, selon le choix de l'entreprise.

Matières : Culture générale et expression, Mathématiques, Anglais, Economie-Gestion et activités professionnelles : les matériaux et les produits d'apports, les procédés de soudage et de fabrication, l'aspect thermique du soudage, la qualité et contrôle, la maintenance en soudage, la préparation des pièces à souder, la santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement.

L'année scolaire est répartie de la façon suivante :

- 3 semaines pleines en formation et 19 semaines avec 3 jours en formation et 2 jours en entreprise
- 20 semaines pleines en entreprise.

Examen :

Les connaissances et capacités professionnelles de l'apprenant sont évaluées tout au long de la formation par l'équipe pédagogique. Les modalités d'examen respectent le règlement d'examen et sont organisées en cours de formation (CCF) et /ou à l'occasion d'épreuves ponctuelles. Le diplôme sera obtenu après validation de l'ensemble des compétences.

DÉBOUCHÉS ET POURSUITE D'ÉTUDES

Possibilité d'accéder aux métiers de Soudeur / Soudeuse en atelier - sur site industriel - plateforme :

à l'arc électrique, à l'arc semi-automatique, à l'électrode enrobée et/ou au chalumeau oxyacétylénique

Les secteurs d'emploi :

Les entreprises de toutes tailles appartenant à divers secteurs d'activité (bâtiment et travaux publics, construction aéronautique et spatiale, ferroviaire, navale et maritime, industrie sidérurgique, industrie nucléaire et énergétique ...) et intervenant dans le domaine de la soudure des métaux.

Les poursuites d'études :

BTS Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle (BTS CRCI)

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

permet à l'apprenti de suivre sa formation en centre de formation et sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. Ce contrat est conclu, signé par l'employeur et l'apprenti majeur, à défaut par le responsable légal. Dans les 5 jours ouvrables, l'employeur transmet le contrat à son opérateur de compétences (OPCO) qui finance la formation, accompagné du planning et de la convention de formation établie par le GRETA/CFA de la Marne et signée par l'entreprise. Le contrat débute par une période d'essai.

Conditions d'éligibilité :

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus au moment de la signature,
- Au-delà de 30 ans, reconnu travailleur handicapé, ou sportif de haut-niveau ou si vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme préparé.

Rémunération : L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du Smic ou du SMC (*salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les 21 ans et plus :

Année d'exécution du contrat	Apprenti de Moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de plus de 26 ans
1 ^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC *	100 % du SMIC *
2 ^e année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC *	100% du SMIC *

Nous contacter : Posez vos questions :

Directeur délégué aux formations, mustapha.dermal@ac-reims.fr,

Christophe Collot, Conseiller en Formation Continue, christophe.collot@gretamarne.com,

06.80.16.21.65. Le site du GRETA/CFA : www.gretamarne.com